

Mont-Joli, le 14 décembre 2022

**AUX DIRECTEURS (TRICES) GÉNÉRAL (LES) ET GREFFIERS (IÈRES)
TRÉSORIERES DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA MITIS**

Objet : Règlement RÈG348 modifiant le règlement RÈG288-2013 déterminant
l'emplacement du Parc régional de la rivière Mitis

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une copie certifiée conforme à l'original du règlement numéro RÈG348-2022 modifiant le règlement RÈG288-2013 déterminant l'emplacement du Parc régional de la rivière Mitis.

À cet effet, vous trouverez également une copie de l'avis public de l'adoption du règlement RÈG348-2022 que vous voudrez bien publier aux endroits désignés par votre conseil, accompagné du règlement et qui doit nous être retournée une fois la section « Certificat de publication » dûment complétée et signée, par la poste ou par courriel au jbeaulieu@mitis.qc.ca.

Vous remerciant de votre habituelle collaboration, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marcel Moreau
Directeur général et greffier-trésorier

p.j.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 23 novembre 2022, adopté le « Règlement RÉG348-2022 modifiant le règlement RÉG288-2013 déterminant l'emplacement du Parc régional de la rivière Mitis ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 14 DÉCEMBRE 2022

Marcel Moreau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné,Julie Dubé....., en ma qualité de greffier (ière)-trésorier (ière) de la municipalité de Sainte-Flavie....., certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 8h30 heures et 16h00 heures le 16^{ème} jour de janvier.....

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 16^{ème} JOUR DU MOIS DE janvier 23

Julie Dubé
Directeur (trice) général (le)
Greffier (ière)-trésorier (ière)